



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E196376

VALABLE JUSQU'AU 01/06/2024

ÉDITÉ LE 25/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/09/2014

Forme juridique : SAS

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 804438141

Siret : 804 438 141 00017

Code NACE : 3320B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 320.210031

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 320.210031

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2023

Raison sociale : OXALLI ENERGIES

445 RUE LOUIS ARMAND
SAVOIE HEXAPOLE
73420 MERY

Téléphone : 04 79 34 06 06

Portable :

Site Internet :

E-mail : administration@oxalli.fr

Responsabilité légale :

DASTREVIGNE JEAN-FRANCOIS FABIEN HENRI PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/06/2022
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	19/07/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/06/2022
o Chaudière bois	19/07/2022
o Poêle ou insert bois	19/07/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	02/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	02/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.